

► La Fondation du patrimoine

Premier acteur de la générosité en faveur du patrimoine, la Fondation du patrimoine se mobilise au quotidien, aux côtés des collectivités, associations et particuliers, pour préserver le patrimoine partout en France.

Pour chaque projet restauré, la Fondation du patrimoine participe activement à la vie des centres-bourgs, au développement de l'économie locale, à la création d'emplois et à la transmission des savoir-faire.

1€ de don au patrimoine = 21€ de retombées économiques*

*Selon une étude Fondation du patrimoine-Pluricité 2020

Reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine offre une garantie de sécurité et une transparence financière. Chaque projet fait l'objet d'une instruction approfondie et d'un suivi rigoureux. Les dons ne sont reversés qu'à la fin des travaux, sur présentation des factures acquittées.

Sur le terrain, un solide réseau d'experts, composé de bénévoles et salariés, accompagne les projets et œuvre ainsi chaque jour à la préservation de notre patrimoine et de nos paysages.

Votre don ira à un projet de qualité !

► Mentions légales

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au porteur de projet les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6 % du montant des dons.

Les informations que vous nous communiquez dans ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées aux personnes habilitées par la Fondation du patrimoine. Conformément aux articles 39 et suivants de la Loi Informatique et Libertés et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), en justifiant de votre identité, vous bénéficiez de droits d'accès, de rectification, d'effacement ou de portabilité de vos données, du droit de retirer un consentement préalablement donné, ou, pour des motifs légitimes de vous y opposer totalement ou partiellement, ou encore à en demander la limitation. Pour exercer vos différents droits, vous pouvez envoyer un mail au Délégué à la Protection des Données de la Fondation du patrimoine : dpo@fondation-patrimoine.org. Plus d'informations dans notre Politique de Confidentialité présente sur www.fondation-patrimoine.org.

Seul le porteur de projet sera également destinataire de ces données pour les finalités définies dans ladite Politique de Confidentialité ; si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, cochez la case ci-contre.





► Contacts



FONDATION DU PATRIMOINE

Délégation Bretagne
7 boulevard Solférino,
35000 Rennes
02 99 30 62 30
bretagne@fondation-patrimoine.org

www.fondation-patrimoine.org

Suivez-nous sur    



COMMUNE DE RIVES-DU-COUESNON

David Lebouvier
4 rue nationale
Saint-Jean-sur-Couesnon,
35140 Rives-du-Couesnon
02 99 39 12 57
mairie@rivesducouesnon.fr

► Nos partenaires de la Fondation du patrimoine



FONDATION



DU PATRIMOINE

► Je donne !

Pour la restauration du

Mobilier de l'église de Saint-Marc-sur-Couesnon !

Ille-et-Vilaine

Création graphique : Fondation du patrimoine - Photo de couverture © Marc Lemancel - Document généré par PrintF Lux - Ne pas jeter sur la voie publique



Retrouvez tous les projets sur www.fondation-patrimoine.org

► Contribuez à la restauration du mobilier de l'église !

◆ ◆ LE PROJET

Datée de 1517, l'église de Saint-Marc-sur-Couesnon abrite de très nombreux objets d'art dont dix-neuf classés ou inscrits : les fonds baptismaux, la vierge à l'enfant en calcaire du XVe siècle, caractérisée par un déhanchement du plus bel effet, provient de l'école normande. Et surtout, elle abrite un très beau calice en argent doré et ciselé du début du XVe siècle. C'est l'un des tout premiers objets classés de département d'Ille-et-Vilaine.

◆ ◆ LE LIEU ET SON HISTOIRE

Flanquée sur le versant sud de la vallée du Couesnon, l'église fait face au donjon du château des ducs de Bretagne construit en 1232 par Pierre de Dreux. Située avec son presbytère, au cœur d'un bourg bien préservé, elle forme un ensemble architectural qui séduit les visiteurs. Le 7 Juin 1790, une troisième ouverture est pratiquée dans le mur Nord. Elle sera dénommée « porte Saint-Louis » en raison de la dévotion particulière de la paroisse envers ce roi juste et pieux représenté sur un vitrail. La tradition populaire prétend que lors de son affrontement avec le duc de Bretagne, Pierre le Dreux, le roi Louis IX serait venu s'y recueillir.

© Marc Lemancel



◆ ◆ LA MOBILISATION

Le projet futur consiste en la réouverture de l'église pour les visites, les expositions en lien avec l'association de Saint-Marc-sur-Couesnon. Le projet de restauration du mobilier s'inscrit dans un projet communal plus grand : la restauration et la densification des sentiers. Ce dernier a pour but de développer plusieurs dimensions : pédagogique, patrimoniale, citoyenne et de la biodiversité. Un premier sentier d'interprétation sur le retour de la loutre d'Europe, va ouvrir cet automne.

◆ ◆ LES CONTREPARTIES

Jusqu'à 100 € de don : remerciements et invitation à l'inauguration des travaux

De 101 à 250 € de don : remerciements et visite de chantier de restauration

Plus de 250 € de don : remerciements + invitation à des moments conviviaux permettant une rencontre avec les entreprises + inscription sur la plaque des mécènes + conférence

Montant des travaux	73 243 €
Objectif de collecte	17 213 €
Début des travaux	Janvier 2023



► Bulletin de don

► Oui, je fais un don pour aider à la restauration

Du mobilier de l'église de Saint-Marc-sur-Couesnon

Et j'accepte que mon don soit affecté à d'autres actions de la Fondation du patrimoine si le projet n'aboutit pas dans un délai de 5 ans après le lancement de la collecte, s'il n'est pas réalisé conformément au programme de travaux validé par la Fondation ou dans le cas de fonds subsistants à l'issue de l'opération.

Sur notre site internet

www.fondation-patrimoine.org/80598

ou en flashant le QR code ci-contre.



Par chèque

Je complète les informations ci-dessous et je retourne ce bulletin de don à la Fondation du patrimoine (adresse au dos), accompagné de mon règlement à l'ordre de :

Fondation du patrimoine

Mobilier de l'église de Saint-Marc-sur-Couesnon

Le montant de mon don est de

50 € 100 € 300 € 500 €

Autre montant _____€

Nom ou Société : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

E-mail : _____

► Je bénéficie d'une réduction d'impôt

Exemples de dons	50 €	100 €	300 €	500 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur le revenu	17 €	34 €	102 €	170 €
	Réduction d'impôt de 66% du don dans la limite de 20% du revenu imposable.			
Coût réel après réduction de l'impôt sur la fortune immobilière	13 €	25 €	75 €	125 €
	Réduction d'impôt de 75% du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €).			
Coût réel après réduction de l'impôt sur les sociétés	20 €	40 €	120 €	200 €
	Réduction d'impôt de 60% du don dans la limite de 20 000 € ou de 5% du chiffre d'affaires HT lorsque cette dernière limite est plus élevée.			

Le reçu fiscal vous sera adressé par e-mail. Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier postal, merci de cocher la case ci-contre